



## **Politique sur les honneurs du Club d'aviron Terrebonne**

Chaque année, lors de l'assemblée générale annuelle du mois de mars, les membres du conseil d'administration du Club d'aviron Terrebonne (CAT) présentent des honneurs annuels pour souligner le succès ou le travail des membres au cours de l'année précédente.

Lors de la première remise annuelle, en mars 2014, trois trophées avaient été présentés : athlète de l'année; équipage de l'année et bénévole de l'année. L'année suivante, un quatrième trophée s'est ajouté, celui des 24 heures d'aviron de Terrebonne.

### **Le trophée François Lapointe est remis annuellement à l'athlète de l'année.**

Critères de sélection :

Être membre enregistré du CAT;

Avoir obtenu de bons résultats lors de régates sanctionnées;

Avoir démontré un comportement exemplaire aux régates sanctionnées;

Avoir été quotidiennement un modèle pour tous les autres membres du CAT.

### **Le trophée des Fondateurs est remis annuellement à l'équipage de l'année.**

Critères de sélection :

Être formé à au moins 50 pourcent de membres enregistrés du CAT;

Avoir obtenu de bons résultats lors de régates sanctionnées;

Avoir démontré un comportement exemplaire aux régates sanctionnées;

Avoir été quotidiennement un modèle pour tous les autres membres du CAT.

### **Le trophée Daniel Aucoin est remis annuellement au bénévole de l'année.**

Critères de sélection :

Avoir œuvré bénévolement pour le bien du CAT;

Ne pas avoir profité d'une rétribution ou d'un avantage personnel;

Le gagnant de ce trophée ne peut être un des membres élus du conseil d'administration.

### **Le trophée 24 heures est remis annuellement aux athlètes «Extrême» des 24 heures d'aviron**

Critères de sélection :

Avoir complété les 24 heures d'aviron de Terrebonne en respectant les règles des athlètes «Extrême», c'est-à-dire avoir ramé pendant 24 heures consécutives en ne profitant que de deux pauses de 30 minutes et de 22 pauses de 5 minutes.

### **Le trophée du Novice de l'année est remis annuellement au novice de l'année.**

Critères de sélection :

Être membre enregistré du CAT;

N'avoir jamais été membre enregistré d'un club d'aviron auparavant;

Avoir démontré une nette amélioration pendant la saison estivale; avoir ramé au moins deux des quatre saisons; avoir montré une assiduité exemplaire ainsi qu'une attitude positive tout en acceptant les défis qui lui ont été lancés.

**Club d'aviron Terrebonne**

**[www.avironterrebonne.ca](http://www.avironterrebonne.ca) – [info@avironterrebonne.ca](mailto:info@avironterrebonne.ca) – 450-964-9624**

**2740, 40<sup>e</sup> avenue, Terrebonne (Québec), J6Y 1H3**



### **Nom sur des équipements**

Les donateurs peuvent automatiquement avoir leur nom sur des équipements qu'ils ont entièrement payés. La liste des tarifs est disponible dans le site Internet du CAT.

Un membre du conseil d'administration ayant complété deux mandats sans absence aura son nom sur une rame de pointe ou sur une paire de rames de couple.

Un membre du CAT, membre du conseil d'administration ou non, ayant œuvré bénévolement pour le CAT au moins 100 heures par année pendant au moins cinq ans aura son nom sur une rame de pointe ou sur une paire de rames de couple.

Un membre du CAT, membre du conseil d'administration ou non, ayant contribué de façon exceptionnelle au développement du CAT aura son nom sur un bateau.